



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 28 avril 2025

Faits saillants

- Le Conseil fédéral considère qu'une majorité simple du peuple (et non des cantons) suffirait pour approuver les accords UE-Suisse
- Le déplacement des autorités helvétiques à Washington la semaine dernière est considéré comme un succès
- UBS dégage un bénéfice de 1,7 Md USD au 1^{er} trimestre

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 30/04	Var. vs 24/04
EUR/CHF	0,9388	- 0,2 %
USD/CHF	0,8256	- 0,2 %
SMI	12 117	+ 1,7 %
Taux 10a	0,326 %	- 9 pb

Macroéconomie

Négociations UE - Suisse : Le Conseil fédéral souhaite soumettre les nouveaux accords conclus avec l'Union européenne à un référendum facultatif, qui ne nécessiterait que la majorité du peuple, sans celle des cantons. Le gouvernement a justifié ce choix en arguant de la cohérence avec les précédents référendums facultatifs des accords bilatéraux I et II, tout en reconnaissant qu'il augmentait ainsi les chances d'approbation des accords. Par ailleurs, en divergence avec l'unité du paquet d'accords, quatre arrêtés fédéraux seraient proposés : un sur la stabilisation des relations bilatérales existantes, et trois sur chacun des nouveaux domaines (sécurité alimentaire, électricité et santé). La proposition d'un référendum facultatif a provoqué des réactions contrastées : l'UDC évoque un scandale démocratique quand les Verts et le Mouvement européen Suisse soutiennent la décision vue comme cohérente et constitutionnelle. L'initiative populaire « Boussole », qui vise précisément à imposer la double majorité (peuple et cantons) pour tout accord international engageant la Suisse de manière institutionnelle et en voie d'obtenir 100 000 signatures, devrait donc être maintenue en raison de la décision du Conseil fédéral. C'est finalement qui le Parlement aura le dernier mot sur le type de référendum à appliquer.

Droits de douane américains : Alors que le déplacement des autorités helvétiques à Washington la semaine dernière a été considérée comme un succès (cf. [Veille économique et financière du 18 au 25 avril](#)), le Conseiller fédéral à l'économie Guy Parmelin (qui faisait partie de l'importante délégation suisse) a été auditionné cette semaine par la Commission de politique extérieure (CPE) du Conseil national (=Assemblée nationale) sur la question des droits de douane. Dans sa majorité, la CPE a salué les efforts du Conseil fédéral, dont l'action a permis à la Suisse de figurer parmi les 15 pays avec lesquels les États-Unis souhaitent conclure rapidement un accord. Lors de cette audition, la CPE a

plaidé pour le maintien du dialogue avec les États-Unis et a, à ce stade, rejeté toute proposition de contre-mesures.

Relations Suisse-Chine : Pendant que la Présidente de la Confédération défendait à Washington la position de la Suisse sur le sujet des droits de douane, le Conseiller fédéral aux affaires étrangères, Ignazio Cassis rencontrait, dans le même temps, son homologue chinois le 24 avril à Pékin. À cette occasion, Ignazio Cassis a réitéré la volonté de la Suisse d'avancer rapidement dans la modernisation de l'accord de libre-échange (ALE) qui lie les deux pays depuis 2014. Pour mémoire, la relation entre les deux pays s'est renforcée depuis plusieurs mois, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire en 2024 de l'ALE et du 75^{ème} anniversaire, cette année, de l'établissement des relations diplomatiques.

Secteur financier

UBS : Au premier trimestre 2025, UBS a dégagé un bénéfice net de 1,7 Md USD, en léger recul de 4 % sur un an en raison des coûts liés à l'intégration de Credit Suisse, mais supérieur aux attentes des analystes. La banque a profité de la forte volatilité des marchés, qui a stimulé ses activités de négoce et sa gestion de fortune (+5% de revenus ; +32 Md USD de nouveaux capitaux). La banque progresse également dans l'intégration de Credit Suisse, avec déjà 65 % des économies prévues d'ici 2026 réalisées. En revanche, UBS a affiché une croissance relativement faible sur le marché suisse, dans un contexte marqué par le cycle de baisse du taux directeur de la Banque nationale suisse amorcé il y a un peu plus d'un an. Le titre UBS reste en baisse depuis le début de l'année (recul d'environ 10%), affecté par les incertitudes entourant un possible renforcement des exigences en fonds propres. Le Conseil fédéral doit présenter en mai un projet de loi avec des propositions concrètes à ce sujet. Pour le premier trimestre, UBS affiche un ratio CET1 solide de 14,3%.

Banque nationale suisse : La Banque Nationale Suisse (BNS) a annoncé qu'elle abaissera à compter du 1^{er} juin le coefficient du seuil déterminant pour la rémunération à deux paliers des avoirs à vue des banques commerciales. Le seuil passera ainsi de 20 à 18 fois le minimum de réserves obligatoires, après avoir déjà été abaissé en octobre 2024, puis en février 2025. La BNS dispose d'un système de rémunération par paliers dans lequel les dépôts des banques en-dessous d'un certain seuil sont rémunérés au taux directeur plein (actuellement 0,25 %), tandis que les dépôts au-dessus du seuil ne sont aujourd'hui pas rémunérés (à 0 %). Selon la BNS, cet ajustement n'a pas d'impact sur l'orientation de la politique monétaire ; il devrait cependant aider à la mise en œuvre de la politique accommodante actuelle, soutenant l'activité sur le marché monétaire, et surtout réduire les charges d'intérêts que la BNS doit aux banques.

Secteurs non financiers

Santé : En 2023, le système de santé suisse a coûté 94 Mds CHF, en hausse de +2,4 % par rapport à 2022, selon l'Office fédéral de la statistique, qui s'attend à une croissance dépassant +3 % en 2024. Les ménages ont financé plus de 60 % de ces dépenses, pour un tiers des paiements directs et deux tiers des primes d'assurance-maladie, avec une hausse de +4,7 % de leur contribution ; les pouvoirs publics, surtout les cantons, ont supporté l'essentiel du financement restant. Les prestations de soins – fournies par hôpitaux, cabinets médicaux et établissements médicaux-sociaux – ont vu leurs coûts grimper de +6 %, tandis que ceux des biens de santé (médicaments, appareils) ont crû de +3 %. En revanche, avec la fin de pandémie de Covid, les dépenses de prévention ont chuté, ne représentant plus que de 2 % du total. Les coûts de l'administration, notamment ceux des assureurs, ont bondi de +10 %. Entre 2002 et 2023, les coûts du système de santé ont été multipliés par deux, alors que la population augmentait dans le même temps d'un peu plus de +20 %.

Viticulture : La consommation de vins en Suisse a nettement reculé en 2024 (-7,9 % par rapport à 2023), suivant la tendance générale observée au sein de l'Union européenne et dans le monde (-3,3 % de consommation mondiale en 2024) et poursuivant un recul initié depuis le début du siècle. Les vins

suisses, atteignant désormais 35,5 % de parts de marché sur le marché national (-3,4 pts), ont affiché des résultats particulièrement décevants (-16 % de consommation) par rapport aux bouteilles importées. Les parts de marché de la France restent stables, à 22 %, derrière l'Italie (43 %).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Hortense BIARD

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.